



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 15 septembre 2014

A l'occasion des 1ères journées nationales d'action contre l'illettrisme, **AGEFOS PME Ile-de-France et l'ANLCI signent un accord régional**

Paris, le 12 septembre 2014 - Convaincues que la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise des compétences-clés représentent un intérêt commun au service de la performance de l'entreprise et de l'employabilité durable des salariés, l'ANLCI et l'AGEFOS PME Ile-de-France déclinent pour une période de 3 ans sur le territoire francilien le partenariat initié au niveau national et reconduit plusieurs fois.

Une mutualisation des moyens

Les deux parties s'efforceront de mutualiser des moyens et des synergies pour favoriser la mise en œuvre des formations aux savoirs de base. Objectifs :

- éviter le rejet sur le marché de travail des salariés ne les maîtrisant pas suffisamment, en les accompagnant dans les démarches d'évolution professionnelle, de mobilité ou de reclassement ;
- développer l'accès à l'emploi des personnes en transition professionnelle ;
- accompagner les PME et les TPE dans leurs projets de développement des compétences de leurs salariés, et contribuer ainsi à accroître leur compétitivité.

Un plan d'actions opérationnel

Les cosignataires déclinent leurs actions autour de trois axes :

- La sensibilisation des entreprises, des partenaires sociaux et des personnes cibles, salariés comme demandeurs d'emploi, sur les possibilités de formation aux compétences de base via les dispositifs disponibles, et en particulier, à partir du 1er janvier 2015, via le Compte personnel de formation.
- La participation au renforcement de la qualité de l'offre de formation "compétences-clés" en vue de proposer des réponses de formation adaptées aux besoins des entreprises et des personnes cibles.
- La mutualisation des bonnes pratiques et l'évaluation des actions menées.

DécliCC Compétences Clés : la réponse d'AGEFOS PME pour agir contre l'illettrisme

AGEFOS PME s'est engagée dans la lutte contre l'illettrisme au travers de DécliCC Compétences Clés. En favorisant la maîtrise des compétences de base, AGEFOS PME entend contribuer au développement des entreprises et à la sécurisation des parcours professionnels des salariés.

En Ile-de France, avec le soutien du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSP), le projet DécliCC, mené de 2011 à 2013, a permis à 3 410 stagiaires de suivre des actions de formation contribuant à la lutte contre l'illettrisme ou permettant l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences de base.

AGEFOS PME Ile-de-France, le partenaire Emploi-Formation

AGEFOS PME Ile-de-France couvre près de 57 200 entreprises, dont 87 % sont des entreprises de moins de 10 salariés, sur l'ensemble du territoire.

AGEFOS PME Ile-de-France agit auprès des entreprises adhérentes, dont 50 branches ou secteurs professionnels, pour : simplifier la formation et l'emploi ; conseiller et informer les dirigeants sur l'ensemble des dispositifs dont ils peuvent bénéficier ; mutualiser les moyens disponibles au service de la formation des salariés ; et mobiliser des financements régionaux, nationaux et européens pour aider l'investissement formation des TPE-PME.

www.agefos-pme-iledefrance.com

Contact : Erika Etienne-Marczewski – 01 40 08 16 47 – eetienne@agefos-pme.com



L'Agence National de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) créée en 2000 a pour objet de fédérer et d'optimiser les moyens affectés par l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises à la lutte contre l'illettrisme. En Ile de France, l'animation de la politique régionale de lutte contre l'illettrisme est confiée à Défi Métiers, le CARIF OREF francilien.

www.anlci.gouv.fr

www.defi-metiers.fr

Contact: Agnès Salvadori - 01 56 53 32 73 – a.salvadori@defi-metiers.fr